

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

LA SEANCE EST OUVERTE

BP 3000 - Evolution de la grille tarifaire 2011 - Autorisation

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000, la Communauté urbaine de Bordeaux a délégué à la société BP3000 :

- la construction de 4 nouveaux parcs de stationnement : les parcs Jean Jaurès, Bourse, Salinières et André Meunier ;
- la réhabilitation du parc de stationnement Tourny ;
- l'exploitation de ces 5 parcs jusqu'au 31 décembre 2042.

Les conditions d'exécution de cette convention, depuis sa prise d'effet, en raison de la survenance d'un certain nombre d'évènements, ont mené les parties à la signature d'un avenant n°1 en date du 27 décembre 2006 et d'un avenant n°2 en date du 22 octobre 2010. Ce dernier avenant a conduit à une refonte de la grille tarifaire.

Sur ce point particulier le contrat prévoit que les tarifs sont révisés au 1^{er} avril de chaque année selon l'application d'un coefficient.

La formule de révision prévue au contrat est la suivante :

$$K = 0.125 + 0.650 \times (S/S_0) + 0.175 \times (FSD2/FSD2_0) + 0.05 \times (C/C_0)$$

Indices	Indices de base	Indices actualisés
Salaires (S)	456,3	462,3
Services divers 2(FSD2)	114,3	117 ,1
Coût de la construction (C)	1 498	1 507

Pour l'année 2011 l'évolution des indices conduit à un coefficient d'augmentation de **+ 1,31%**. Toutefois le contrat prévoit que les tarifs ainsi actualisés sont arrondis aux dixièmes d'euros les plus proches, ce qui peut conduire dans certains cas à un pourcentage d'augmentation légèrement supérieur au coefficient précité.

PROPOSITIONS DE L'EXPLOITANT POUR 2011

La proposition de grille tarifaire 2011 est jointe en annexe à la présente note.

EVOLUTION DES TARIFS HORAIRES :

Les pourcentages figurant ci-après présentent les évolutions par rapport aux tarifs appliqués actuellement.

Pour **les tarifs JOUR**, les évolutions sont les suivantes :

	Jusqu'à 30 mn	Pour 1 H	Pour 2 H	Pour 3 H	Pour 4 H	Pour 5 H	Pour 6 H	Pour 7 H	Pour 8 H	Pour 9 H	Pour 10 H	Pour 11 H	Pour 12 H
Bourse Jaurès	0%	0%	1,9%	1.4%	1.1%	0.9%	1.6%	1.4%	1.1%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%
Tourny	0%	0%	1,9%	1.4%	1.1%	0.9%	1.6%	1.4%	1.1%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%
Salinières Meunier	0%	0%	0%	2,2%	1.8%	1,5%	1,2%	1,1%	1%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%

En valeur, la fourchette de variation est de 0 à 30 centimes d'euros selon les tranches horaires. Comme indiqué précédemment, certains pourcentages s'avèrent être supérieurs au coefficient d'augmentation eu égard à la clause d'arrondis aux dixièmes d'euros les plus proches.

Les augmentations moyennes par parc sont les suivantes :

- Bourse/Jaurès : + 1,22%
- Tourny : + 1,21 %
- Salinières/Meunier : + 0,96%

Il convient également de noter que le **Tarif Soirée** reste sans changement à 3,60€ dans l'ensemble des parcs.

EVOLUTION DES TARIFS DES ABONNEMENTS :

Parcs Bourse / Jaurès

ABONNEMENTS		Résidents		Non-résidents		Forfaits			Résidents	Non-résidents
		Voiture	Motos	Voiture	Motos	Durée amodiation		15 ans	1,25%	1,31%
JOUR	De 7h00 à 21h00	1.25%		1,31%						20 ans
NUIT	De 19h00 à 9h00	1,29%		1,29%		Charges	1.3%	25 ans	1,25%	1,31%
PERMANENT		1,25%	1,25%	1,31%	1,25%			30 ans	1,25%	1,31%

Les abonnements voitures varient entre 1,25% et 1,31%. En valeur, l'augmentation maximale est de **1,90 € par mois**.

- + 1,25% ou + 1,29% pour les résidents
- + 1,29% ou + 1,31% pour les non-résidents

Pour les amodiations :

- Les charges évoluent de 1,3%
- Tarifs résidents : 1,25%
- Tarifs non-résidents : 1,31%

Parc Tourny

ABONNEMENTS		Résidents		Non-résidents		Forfaits			Résidents	Non-résidents
		Voiture	Motos	Voiture	Motos	Durée amodiation		15 ans	1,31%	1,31%
JOUR	De 7h00 à 21h00	1,33%		1,33%		Charges	1.3%	20 ans	1,31%	1,31%
NUIT	De 19h00 à 9h00	1,25%		1,25%				25 ans	1,31%	1,31%
PERMANENT		1,33%	1,25%	1,33%	1,25%			30 ans	1,31%	1,31%

Les abonnements voitures (résidents et non-résidents) varient entre 1,25% et 1,33%. En valeur, cela représente une augmentation maximale de **2 € par mois**.

Pour les amodiations :

- Les charges évoluent de 1,3%
- Tarifs résidents : 1,31%
- Tarifs non-résidents : 1,31%

Parc Salinières/ Meunier

ABONNEMENTS		Résidents		Non-résidents		Forfaits			Résidents	Non-résidents
		Voiture	Motos	Voiture	Motos	Durée amodiation		15 ans	1,25%	1,3%
JOUR	De 7h00 à 21h00	1,25%		1,3%		Charges	1.3%	20 ans	1,25%	1,3%
NUIT	De 19h00 à 9h00	1,5%		1,2%				25 ans	1,25%	1,3%
PERMANENT		1,25%	1,25%	1,3%	1,25%			30 ans	1,25%	1,3%

Les abonnements voitures (résidents et non-résidents) varient entre 1,25% et 1,5%. En valeur, cela représente une augmentation maximale de **1,2 € par mois**.

Pour les amodiations :

- Les charges évoluent de 1,3%
- Tarifs résidents : 1,25%
- Tarifs non-résidents : 1,3%

Il convient également de rappeler que cette grille tarifaire intègre les tarifs spéciaux (UrbisStudent et UrbisMini) approuvés lors de l'avenant n°2 précité.

En résumé, la proposition tarifaire formulée par BP 3000 est conforme aux clauses contractuelles.

Les niveaux d'augmentations sont légèrement supérieurs pour les migrants (déplacements domicile/travail) par rapport aux résidents.

A titre d'information et de comparaison avec les nouveaux tarifs appliqués par les autres gestionnaires de parcs publics de stationnement, les éléments principaux sont les suivants :

- Evolution tarifaire appliquée par PARCUB depuis le 1^{er} janvier 2011 sur le secteur de l'Hyper Centre :
 - Abonnements non-résidents : + 1,9% (+ 2€/mois en valeur)
 - Abonnements résidents : + 4,7% (+ 3€/mois en valeur)
 - Abonnements nuit : + 1,9% (+ 1€/mois en valeur)
 - Le tarif Soirée Tranquille est passé de 3€ à 3,50€
 - Au niveau des tarifs horaires, le prix des 3 premières heures est passé de 2,20€/H à 2,40€/H soit une augmentation de 9,1%. Les tarifs des autres plages horaires sont restés inchangés.
- Pour ce qui concerne le parc Camille Jullian, la société Central Parcs qui gère ce parc, a indiqué qu'une proposition d'évolution interviendra en fin d'année 2011, les tarifs 2010 étant pour l'instant maintenus.

La grille tarifaire proposée par BP 3000 et qui s'appliquera à compter du 1^{er} avril 2011 est annexée à la présente délibération :

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la convention de délégation de service public signée le 29 juin 2000 avec la société BP 3000.

VU l'avenant n°1 au contrat en date du 27 décembre 2006.

VU l'avenant n°2 au contrat en date du 22 octobre 2010.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le délégataire a transmis à la Communauté urbaine sa proposition d'évolution tarifaire pour l'année 2011 dans le délai contractuel.

CONSIDERANT QUE les principes contractuels sur les tarifs prévus à l'article 10 de l'avenant n°2 sont respectés.

DECIDE

Article 1: la société BP 3000 sera autorisée à appliquer les nouveaux tarifs des parcs dont elle a en charge l'exploitation à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2: le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2011

M. MICHEL OLIVIER